



Lille, le **0 6 JUL**, 2023

Le préfet du Nord

monsieur le maire de Ronchin

à

Secrétariat général
Direction des relations avec les collectivités
territoriales
Bureau de l'intercommunalité et des finances
locales
Affaire suivie par : David WLEKLAK
Tél : 03 20 30 55 97

Objet : règlement du budget 2023 de la commune de Ronchin

PI: 1 arrêté

david.wleklak@nord.gouv.fr

Par courrier du 16 mai 2023, j'ai saisi, conformément à l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales, la chambre régionale des comptes des Hauts-de-France au motif que le budget primitif 2023 de la commune de Ronchin n'avait pas été adopté dans les délais réglementaires.

Suite à l'avis rendu par la chambre régionale des comptes le 20 juin 2023, je vous communique, ci-joint, l'arrêté préfectoral portant règlement du budget 2023 de votre commune.

De plus, le conseil municipal de la commune de Ronchin n'ayant pas adopté de délibération fixant les taux de fiscalité directe au 15 avril 2023, je vous informe que, conformément au III de l'article 1639 A du code général des impôts, les impositions directes de l'année 2023 seront recouvrées selon les décisions de l'année 2022.

Aussi, les taux de fiscalité directe pour 2023 de votre commune sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie: 40,71 %

- Taxe foncière non bâties: 58,84 %

- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 28,89 %.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute précision utile.

Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale

al Red

Fabienne DECOTTIGNIES

- Copie à monsieur le directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél.: 03 20 30 59 59 - Fax: 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction des relations avec les collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité et des finances locales

Arrêté portant règlement du budget 2023 de la commune de Ronchin

Le préfet de la région Hauts-de-France préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-2;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2010-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région des Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu la lettre du 16 mai 2023, enregistrée au greffe le 23 mai 2023, par laquelle madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord a saisi la chambre régionale des comptes, sur le fondement de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget primitif 2023 de la commune de Ronchin n'a pas été adopté dans les délais réglementaires ;

Vu l'avis n°2023-0099 de la chambre régionale des comptes des Hauts-de-France du 20 juin 2023 déclarant ladite saisine recevable et proposant le règlement du budget primitif 2023 de la commune de Ronchin ;

Considérant qu'en application de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales, il appartient au préfet de régler et de rendre exécutoire le budget 2023 de la commune ;

Considérant que, par avis rendu le 20 juin 2023, la chambre régionale des comptes a invité le préfet à régler le budget 2023 de la commune de Ronchin;

Considérant qu'en application de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales le préfet doit assortir sa décision d'une motivation explicite lorsqu'il s'écarte de la proposition de la chambre régionale des comptes ;

Considérant qu'en application de l'article L.1612-4 du code général des collectivités territoriales le budget de la commune doit être arrêté en équilibre en recettes et en dépenses de la section d'investissement;

Considérant que le budget proposé en annexe de l'avis de la chambre régionale des comptes comprend un déséquilibre en section d'investissement d'un euro ;

Considérant que l'équilibre du budget est atteint par la diminution des crédits d'un euro au chapitre 21 relatif aux immobilisations corporelles par rapport au budget proposé par la chambre régionale des comptes et que cette modification ne remet pas en cause l'économie générale du budget proposé par la chambre régionale des comptes;

Sur proposition de madame la secrétaire générale;

ARRÊTE

Article 1: Le budget primitif de la commune de Ronchin est réglé et rendu exécutoire conformément aux tableaux annexés.

Ainsi le budget principal de la commune de Ronchin est en sur-équilibre à hauteur de :

Section de fonctionnement

En recettes:

23 823 032 €

En dépenses :

18 850 627 €

Section d'investissement

En recettes:

6 334 438 €

En dépenses : 6 334 438 €

Article 2 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site «www.telerecours.fr ».

Article 3: La secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et le maire de la commune de Ronchin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 0 6 JUIL, 2023

Pour le préfet du Nord et par délégation, la secrétaire générale

Fabienne DECOTTIGNIES

Decolh ,

ANNEXE

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT	FON	VCT	ION	NEN	/FNT
----------------	-----	-----	-----	-----	------

		POWCHOMNEINENT		
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	18 850 627	19 496 296	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0	
REP	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	4 326 736	
	=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 850 627	23 823 032	
		INVESTIS	SEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	CREDITS D'INVESTISSEMENT	2 557 863	2 197 926	
	+			
	T	+	+	
ORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	3 776 575	1 272 835	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R)			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	3 776 575	1 272 835	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 776 575 0	1 272 835 2 863 677	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE = TOTAL DE LA SECTION	3 776 575	1 272 835 2 863 677 = 6 334 438	

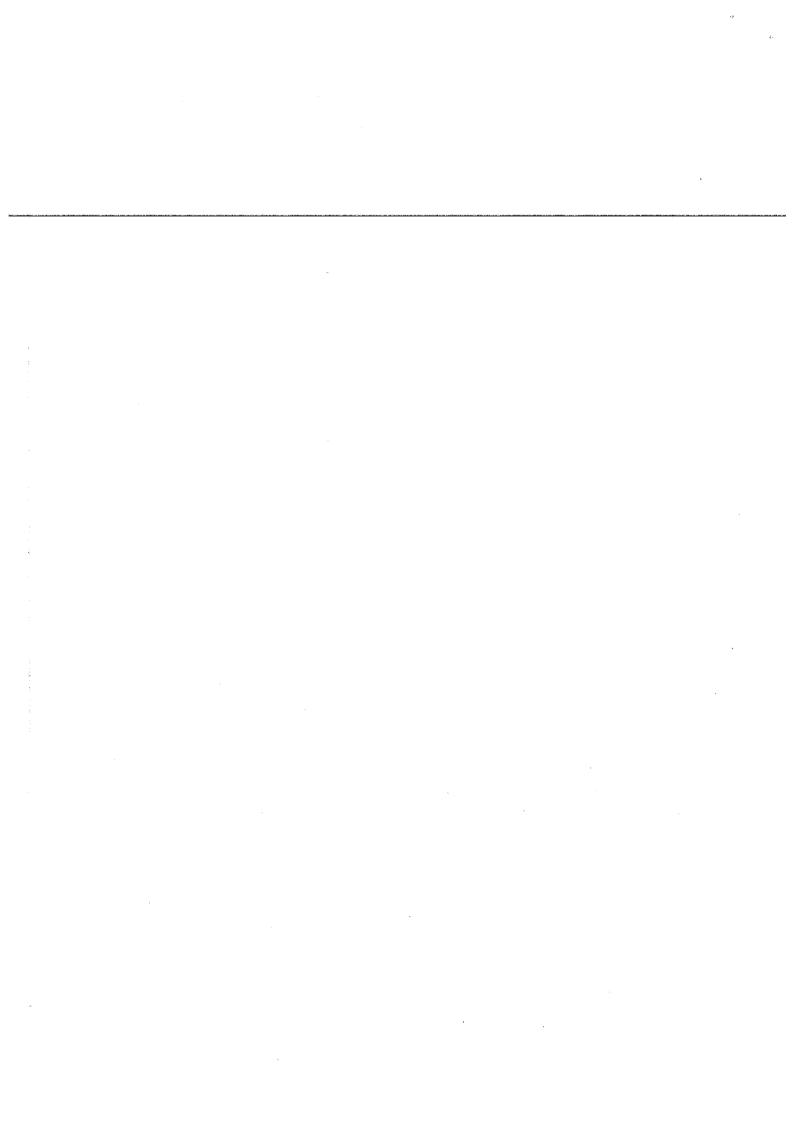
Section de fonctionnement

Chap.	Libellé .	BP 2023 rejeté	RAR N-1 validée CRC	Propositions nouvelles CRC	Total CRC (RAR+ propositions)
011	Charges à caractère général	5 049 301	0	4 898 927	4 898 927
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 170 861	o	11 068 609	11 068 609
014	Atténuation de produits	0	0	0	0
016	APA	0	0	0	0
017	RSA / Régularisations de RMI	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 372 089	0	1 272 520	1 272 520
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0
	Total des dépenses de gestion courante	17 592 251	0.0	17 240 056	17 240 056
66	Charges financières	41 367	0	41 367	41 367
67	Charges spécifiques	17 000	0	16 762	16 762
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0	0	0	0
2475003	Total des dépenses réelles de fonctionnement	17 650 618	0	17 298 185	17 298 185
023	Virement à la section d'investissement	826 989	0	672 442	672 442
042	Opérat° ordre transfert entre sections	880 000	0	880 000	880 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0
200	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 706 989	0	1 552 442	1 552 442
D002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	. 0	0
49.25 2 567 T	OTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	19 357 607	-0	18 850 627	18 850 627
013	Atténuations de charges	180 000	0	180 000	180 000
016	APA .	0	0	0	0
017	RSA / Régularisations de RMI	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes…	1 286 150	0	1 283 800	1 283 800
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 301 511	0	2 290 779	2 290 779
731	Fiscalité locale	9 345 000	0	9 538 251	9 538 251
74	Dotations et participations	5 940 815	0	5 899 335	5 899 335
75	Autres produits de gestion courante	184 131	. 0	184 131	184 131
	Total des recettes de gestion courante	19 237 607	0	19 376 296	19 376 296
76	Produits financiers	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	50 000	0	50 000	50 000
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0	0	0	0
	Total des recettes réelles de fonctionnement	19 287 607	0	19 426 296	19 426 296
042	Opérat° ordre transfert entre sections	70 000	0	70 000	70 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	70 000	- 0	70 000	70 000
R002	Résultat reporté ou anticipé	-0	0	0	4 326 736
	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	19 357 607	0.	19 496 296	23 823 032
	Résultat prévisionnel	0	0	645 669	4 972 405

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 482 442
---	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040 $\,$



Section d'investissement

34.72 2.50	Section q	nvesussemen	L Processor		
Chap.	Libellé	BP 2023 rejeté	RAR N-1 validés CRC	Propositions nouvelles CRC	Total CRC (RAR + propositions)
018	RSA	0	O	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	250 236	336 623	130 323	466 946
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	4 430 243	3 439 952	1 890 000	5 329 952
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0	0	0	0
21/6	Total des dépenses d'équipement	4 680 479	3 776 575	2 020 323	5 796 898
10	Dotations, fond divers et réserves	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	462 500	0	462 500	462 500
18	Compte de liaison: affectation à	0	0	0	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip.	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0
AND FEEL STATES	Total des dépenses financières	462 500		462 500	462 500
451	Total des opé, pour compte de tiers	160 000	0	5 040	5 040
第二十二	Total des dépenses réclies d'investissement	5 302 979	3 776 575	2 487 863	6 264 438
040	Opérat° ordre transfert entre sections	70 000	0	70 000	70 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0
731	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	70 000	0	70 000	70.000
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0`	0	0	0
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	5 372 979	3 776 575	2 557 883	6 334 438
018	RSA	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	270 000	1 211 519	295 444	1 506 963
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166	2 880 990	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement reçues	0	0	0	٥
21	Immobilisations corporelles	0	0	٥	ا ه ا
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	ه ۱
23	Immobilisations en cours	0	0	0	ا م
district the	Total des recettes d'équipement	3 150 990	1 211 519	295 444	1 506 963
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	340 000	61 316	340 000	401 316
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0	0	0	0
138	Autres subv. d'invest non transférables	0	·0	0	0
165	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000	0	5 000	5 000
18	Compte de liaison: affectation à	0	0	0	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000	0	0	١
24.77	Total des recettes financières	355 000	61 316	345 000	406 316
452	Total des opé, pour compte de tiers	160 000	0	5 040	5 040
Applications	Total des recettes réelles d'investissement	3 665 990	1 272 835	645 484	1918 319
021	Virement de la section de fonctionnement	826 989	0	672 442	672 442
040	Opérat° ordre transfert entre sections	880 000	0	880 000	880 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0
15177333	Total des recettes d'ordre d'investissement		0.00	1 552 442	1 552 442
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	0	2 863 677
35 4 Y, 13	TOTAL des recettes d'Investissement cumulées	- 1	1 272 836	2 197 926	6.334.438
	Résultat prévisionnel	0	-2 503 740	-359 937	0
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 482 442

ls 'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

r